Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_078-DE

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

2023_078

ENVELOPPE DU CYCLE DE L'EAU
INSCRIPTION AU CDDI DE 4E GENERATION
****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six Juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 juin 2022.

Nombre de conseillers	
En exercice	**62**
Titulaires Présents	50
Suppléants Présents	6
Pouvoirs titulaires	5
Votants	**61**

AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BOISSEAU Claudine, BRAC Estelle, DACKOW Jean-Michel, HERAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- DELPEUCH Dominique qui donne pouvoir JOUANNY Alain
- GENTY Guillaume qui donne pouvoir à GUIBERT Xavier
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir à JACQUIER Christian
- PEYRONNET Claude qui donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- ROCH Jean-Marie qui donne pouvoir GAINAND Jean-Pierre

Excusée : THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Francis MARTIN est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_078-DE

Monsieur Gilles REYNAUD, Vice-Président en charge des ENR et du GEMAPI, s'exprime en ces termes :

Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) de 4ème génération, signé le 25 avril 2022 par la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche et le Département de la Haute Vienne, intègre une enveloppe de 1,408 M€ dite « Cycle de l'eau », consacrées aux opérations liées au grand et petit cycle de l'eau (assainissement, alimentation en eau potable et Gemapi).

Cette enveloppe spécifique du contrat concerne la période 2022-2024 et permet d'accompagner les évolutions en terme d'exercice des compétences, notamment en matière d'eau potable, d'assainissement et de prévention des inondations (GEMAPI).

Ainsi, l'ensemble des demandes de subventions présentées au titre des compétences décrites ci-dessus par les communes ou l'intercommunalité feront parties de la programmation des CDDI de 4ème génération.

Vu la délibération du Conseil Départementale relative aux orientations du Contrat Départemental de Développement Intercommunal de 4ème génération ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant fusion et statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2019 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu l'enveloppe budgétaire mise en place par le Conseil Départemental au titre du CDDI de 4ème génération ;

Vu le budget de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche ;

Considérant que les communes et les syndicats doivent informer la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche pour solliciter l'inscription de ces travaux au titre du CDDI de 4ème génération sur l'enveloppe « Cycle de l'eau ».

Considérant que le Président de la Communauté de communes doit signer les avenants du CDDI 2022-2024 pour l'enveloppe « Cycle de l'eau » ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : L'inscription au CDDI des subventions dans le cadre de l'enveloppe « Cycle de l'eau » présentées par les communes, l'intercommunalité ou les syndicats.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer les avenants au CDDI 2022-2024 relatif à cette enveloppe.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le - 6 JUIL. 2023
ID : 087-200071942-20230626-2023_078-DE

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

- 6 JUIL. 2023